



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20231128-20232711DEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, Mme Corinne VASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Nathalie JULIAT

Absents avant donné pouvoir :

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
Mme Nathalie CHABLE pouvoir à Mme Nathalie JULIAT
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

Absent : M. Albert ALFANDARI

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE

N° 20232711-60 : Convention d'intervention foncière entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

L'EPPFIF a pour vocation d'accompagner et de créer les conditions de mise en œuvre des opérations des collectivités par une action foncière en amont, ainsi que par la mise à disposition de toute expertise en matière foncière.

Ces projets s'inscrivent pleinement dans les objectifs tant quantitatifs que qualitatifs de l'EPPFIF, tels que fixés par son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI). Ils visent à contribuer notamment à la création de logements, la lutte contre l'habitat indigne, la relance économique et à la transition écologique.

La commune est soumise à l'article 55 de la loi SRU concernant les logements locatifs sociaux et compte, en 2022, 21,49% de logements sociaux pour un objectif de 25% en 2025.

L'objectif triennal de la commune 2023-2025 est ainsi de 33 logements locatifs sociaux.

L'EPPFIF pour intervenir sur plusieurs secteurs, afin notamment de parvenir à remplir cet objectif triennal.

La commune de Champagne-sur-Oise et l'EPPFIF ont donc convenu de s'associer pour conduire une politique foncière sur le moyen terme au sein de certains secteurs.

L'EPPFIF procède ainsi à l'acquisition par tous moyens, dont ceux délégués ou initiés par la commune de chacune des parcelles visées dans la convention.

Le projet de convention a pour objets de définir les projets poursuivis et les modalités de partenariat entre l'EPPFIF et la commune. Elle détermine les conditions et modalités selon lesquelles l'EPPFIF interviendra sur le territoire de la commune de Champagne-sur-Oise dans le cadre des secteurs suivants :

- Site dit « Avenue du Général Leclerc » correspondant à une ancienne menuiserie.

- Veille foncière pour acquérir les principales opportunités stratégiques sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des espaces naturels, agricoles et forestiers sous réserve d'une étude de faisabilité validée par les parties.

Le montant maximal de l'intervention de l'EPPFIF est plafonné à 2 millions d'euros Hors Taxe. La durée de la convention est fixée à 5 années et pourra faire l'objet d'un renouvellement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code d'Urbanisme et notamment l'article L300-1

Vu le décret 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'EPPFIF,

Vu le PLU communal approuvé le 15 novembre 2007,

Considérant les enjeux stratégiques d'aménagement et la nécessité d'une évolution cohérente et maîtrisée de plusieurs secteurs de la commune,

Considérant l'intérêt de disposer de moyens de maîtrise foncière afin de répondre aux enjeux de développement urbain,

Considérant que la convention d'intervention foncière proposée par l'EPPFIF a pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre du service que l'EPPFIF peut apporter à la Commune à savoir :

- Une maîtrise foncière du secteur dit du « Général Leclerc »,
- Une veille foncière opérationnelle sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des espaces naturels, agricoles et forestiers sous réserve d'une étude de faisabilité validée par les parties.

Vu l'avis favorable de la commission travaux et urbanisme du 14 novembre 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des voix (21 voix POUR dont 3 pouvoirs et 7 ABSTENTIONS, Mme Corinne VASSEUR, Mme Sophie LEVASSEUR et son pouvoir, Mme Christine VISINE, Monsieur Christian MIGLIAVACCA, Mme Nathalie JULIAT et son pouvoir)

APPROUVE la convention ci-annexée d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France et la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y afférant.

Pour extrait certifié conforme
Champagne sur Oise, le 28 novembre 2023

Le Maire,

Stéphane CARTEADO



Date de convocation : 21/11/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 21

Dont pouvoirs : 3